

DÉBLAIS DU GRAND PARIS EXPRESS

L'EXEMPLE DE SEVRAN

En mars 2015, la Société du Grand Paris (SGP) annonçait de grands objectifs autour de la gestion des déblais issus des 200 kilomètres de ligne et des 69 gares du métro du Grand Paris Express (GPE). Pour l'ensemble de ces travaux qui produiront 40 millions de tonnes de déblais, la valorisation des terres excavées exprimée alors comme l'un des objectifs majeurs n'est pas au rendez-vous. Le projet envisagé à Sevrans, par la mise en œuvre de matériau en terre crue, est celui qui est le plus abouti pour répondre à ces objectifs déjà oubliés.

Si la SGP vantait alors des objectifs de valorisation, en particulier pour les terres gypsifères pouvant être intégrées à la fabrication du plâtre, les industriels n'ont pas daigné investir dans ce type de processus. A Sevrans, en revanche, Grand Paris Aménagement et la Ville de Sevrans ont su créer les conditions permettant d'utiliser les terres excavées comme matériau de construction de la ville. Le projet « Cycle Terre » engagé dans une démarche écologique et une logique de proximité est l'un des lauréats de l'appel à projets européen « Actions innovatrices urbaines » dans la catégorie « Économie circulaire ».

Pour un traitement de proximité

Le démonstrateur mis en œuvre à Sevrans permettra de transformer les terres excavées en matériaux de construction pour des chantiers proches permettant ainsi que ce qui serait considéré ailleurs comme déchet soit ici une ressource. Quatre types de matériaux seront ainsi disponibles : briques, enduits, terre allégée, panneaux d'argile.

Si les tonnages de 25 000 à 50 000 tonnes par an, traités dans le cadre de ce projet, peuvent paraître modestes au regard des 43 millions de tonnes évaluées pour le GPE, il n'en reste pas moins que **bénéfices environnementaux** et locaux qui en résulteront sont indiscutables :

- faible empreinte carbone par un approvisionnement au plus près de la production,
- bénéfiques pour l'économie locale,
- réversibilité des constructions avec un matériau pouvant être réutilisé localement,
- qualité de l'air intérieur des bâtiments,
- solutions techniques reproductibles sur tout le territoire,
- impact sur l'utilisation des ressources en voie de raréfaction telles que le sable ou le gypse.

Un certain nombre de contraintes persistent cependant et entravent une mise en œuvre à plus grande échelle :

- alors que la construction en béton coulé est exécutée à la « chaîne », pour la terre crue, il faut donner un peu plus de temps à la nature pour agir,
- l'absence de règles professionnelles pour ces techniques constructives reste un inconvénient majeur,
- le frein du lobby cimentier face à un développement plus industriel.

Les projets à Sevrans et à Ivry (Manufacture-sur-Seine) doivent être les déclencheurs d'un processus qui propose enfin des alternatives « durables » pour l'Île-de-France.

Francis REDON
Président d'Environnement 93
environnement93.fr

LA TERRE CRUE

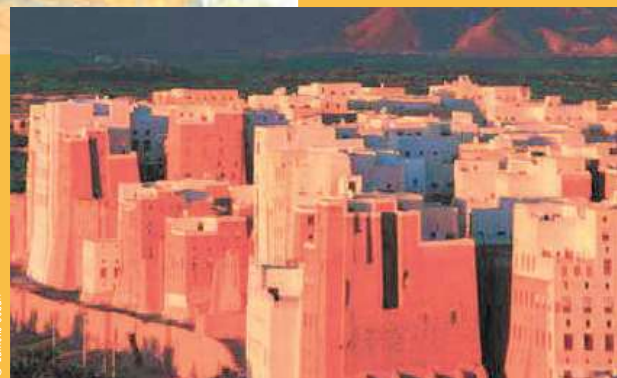
Du pisé (terre compressée) à l'adobe (brique séchée) ou à la bauge (terre coulée), la terre crue est le matériau de construction le plus répandu à travers le monde. Pour les architectes, la moitié de l'humanité habite dans des habitations en terre crue.

Si la ville de Shibam, au Yémen, ancienne cité royale entièrement construite en terre crue est une des réalisations les plus connues, **le Domaine de la terre à Villefontaine (Isère)** démontre qu'il est possible de construire aujourd'hui tout un quartier à l'abri des lobbies cimentiers. Ce quartier de 70 logements HLM apporte la preuve de sa pertinence en termes de coût, de consommation énergétique, de confort thermique.



© Sophie Luppelle

Shibam
(Yemen)



© Editions Seabart

Villefontaine
(France)